Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Nombre des membres | | | |
|---|---|---|---|
| Afférents au Conseil | En exercice | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 26 | 26 | 14 | 17 |

**Séance du jeudi 22 mai 2025 à 19h00**

**Date de la convocation : 16 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

**Etaient présents :** M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, Mme BONNIEL,

**Bons de pouvoir** : Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. CARRERE à M. CHERICI, M. LEBRE à M. BERTRAND,
**Etaient absents excusés** : Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, M. BOMO, Mme SANTACROCE, M. BRUNET, M. ALLANCHE,
**Etaient absents** : Mme REICHLIN, M. GUERN, M. GORRIS,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier RADAKOVITCH,

***N°43_DEL_2025 OBJET : Délibération portant sur Approbation du plan de financement du Comité Local pour l'Emploi (CLE) et demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets FSE+ - Fonds Social Européen +***

Monsieur le Maire expose :

Le Maire expose que l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a débuté fin 2016 suite à l'adoption de la loi du 29 février 2016 pour une durée de 5 ans sur 10 territoires. Elle a permis de faire du droit à l'emploi une réalité pour plus de 1 000 personnes auparavant privées durablement d'emploi.

La commune de Jouques est habilitée depuis novembre 2016 pour mener l'expérimentation. Pour ce faire, un Comité Local pour l'Emploi (CLE) a été créé rassemblant toutes les forces vives du territoire et du service public de l'emploi pour définir les orientations stratégiques et le plan d'action d'atteinte de l'exhaustivité.

Dès le démarrage de l'expérimentation, le CLE s'est appuyé sur une équipe projet pour mettre en œuvre ce plan d'action : mobilisation des personnes privées d'emploi, identification des travaux utiles, évaluation de l'expérimentation, contrôle de la non-concurrence, animation du consensus territorial.

Depuis 2024, la commune a mis en place une nouvelle organisation avec le recrutement d'un chef de projet qui travaille en étroite collaboration avec M. le Maire, le président du CLE et la Directrice générale des services. Le Président du CLE a fait le choix d'un recrutement sur un contrat de projet de 3 ans. Au-delà de la sécurisation pour l'agent, ce contrat de 3 ans assure une plus grande pérennité et stabilité du projet TZCLD sur la commune.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
013-211300488-20250522-43_DEL_2025

Depuis septembre 2024, la Collectivité a fait le choix de conforter l'équipe projet avec un recrutement sur un contrat de projet de 3 ans, couvrant la période de jusqu'à la fin de l'expérimentation. Au-delà de la sécurisation pour l'agent, ce contrat de 3 ans assure une plus grande pérennité et stabilité du projet jusqu'en 2026.
Désormais, l'équipe projet est composée de 1 ETP (Equivalent Temps Plein) et de bénévoles.

L'association TZCLD présidée par Laurent Grandguillaune a argumenté sur la nécessité de stabiliser les financements liés à l'ingénierie de projet du CLE. Cependant, la loi du 14 décembre 2020 ne prévoit toujours pas de financement. La commune de Jouques porte l'équipe projet et recherche chaque année des partenaires co-financeurs. En 2024, la Fondation Bruneau, par le biais de l'association TZCLD a octroyé un don de 17 000€ en soutien aux dix premiers territoires.

Afin de pérenniser ce poste et assurer l'ingénierie du CLE, dans cette 2e phase expérimentale (2021-2026), la collectivité a déposé un dossier de candidature pour un appel à projets de la Métropole Aix-Marseille-Provence émis par le FSE+ dont la référence est 202501982.

Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention FSE+, au titre de l'année 2025, à savoir :

Financement du Comité Local pour l'Emploi (CLE) :

| | Coût projet | FSE+ | Auto-financement |
|---|---|---|---|
| 2025 | 65 706.81 € | 40 024 € | 25 682.81 € |

***LE CONSEIL MUNICIPAL,*** *ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,* ***à l'unanimité,***

ARTICLE 1 :

**VALIDE** le projet tel que présenté,

ARTICLE 2 :

**APPROUVE** le plan de financement du Comité Local pour l'Emploi,

ARTICLE 3 :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services compétents de l'Etat l'octroi d'une aide de 40 024 €,

ARTICLE 4 :

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 22 mai 2025
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250522-43_DEL_2025

MAIRIE DE JOUQUES (Bouches-du-Rhône)

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 28/05/2025.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 23/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250522-43_DEL_2025